

# STAGE

## Stagiaires

### Entrée dans le métier

INSPE – Amphi B  
VILLENEUVE D'ASCQ

JEUDI 12 NOVEMBRE 2020  
9h00 à 17h00

Vous avez réussi votre concours et êtes affectés en tant que fonctionnaire stagiaire dans l'académie depuis le 1er septembre ? Félicitations et bienvenue !

Afin de vous accompagner au mieux tout au long de votre année de stage, le secteur « stagiaires » du SNES de Lille organise un stage de formation syndicale réservé aux fonctionnaires stagiaires !

Au programme :

- Mon année de stage, de la rentrée à la validation et la titularisation
- Obligations de service : quels sont mes droits et mes obligations ? Qu'est ce que la continuité pédagogique ?
- Mutations : « Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur le mouvement inter académique sans jamais oser le demander ». Après la présentation des règles du mouvement inter académique, auquel vous devez obligatoirement participer (sauf si vous êtes ex titulaires enseignant, PE, CPE ou PSYen), les commissaires paritaires du SNES prendront un temps pour vous conseiller et vous accompagner au mieux au regard de votre situation individuelle .

Contrairement à ce que peuvent faire d'autres organisations syndicales, la participation à ce stage est entièrement gratuite et est ouverte à tous (adhérent.e.s et non adhérent.e.s.).

Le SNES-FSU prend en charge les frais de déplacements pour ses adhérents.

Attention toutefois : au regard de la situation sanitaire, les places sont susceptibles d'être limitées. L'inscription auprès du SNES de Lille est donc obligatoire pour participer à ce stage.

Si vous ne pouvez pas participer au stage, n'hésitez pas à venir nous rencontrer pour votre mutation lors des réunions d'informations organisées dans l'académie (planning sur le site du SNES de Lille) ou bien à nous écrire si vous avez des questions relatives à votre année de stage, votre carrière, ou tout autre sujet !

L'autorisation d'absence pour participer au stage est de droit même pour les stagiaires, et l'on ne peut vous reprocher la participation à ce stage (d'autant que nous avons obtenu l'accord de l'INSPE pour organiser cette journée dans leurs locaux).

Pour participer à ce stage : il faut vous inscrire auprès du SNES (voir ci-dessous).

La demande d'autorisation d'absence est à déposer auprès de votre établissement au plus tard 1 mois avant la date du stage ([modèle à compléter](#)).

#### Inscription :



[lille.snes.edu/](http://lille.snes.edu/) Rubrique : Stages syndicaux



03 20 06 77 41



[s3lil@snes.edu](mailto:s3lil@snes.edu)



Le SNES, pour agir ensemble



ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN